Argenta Banque et Assurances
Service Clientèle – Département : Affaires bancaires
T 03 285 [51 11] ▪ info@argenta.be

Demande de Service bancaire de base

Numéro d'agence :…… Nom :…… Date :……..

Demandeur

Nom et prénom : .....

Rue et numéro : ……..

Code postal et commune : .....

Numéro de carte d'identité (ou copie de tout autre permis de séjour valable) : .....

Adresse électronique : ……..

Médiateur de dettes (le cas échéant) : ……..

Le demandeur demande à Argenta Banque d'Épargne SA d'ouvrir une formule de Service bancaire de base et répond à ce titre aux questions suivantes (cocher la case correcte et biffer la mention inutile).
Dans les 10 jours ouvrables suivant la réception d'un formulaire de demande dûment complété, soit la formule de Service bancaire de base est ouverte, soit la demande est refusée.

Déclaration sur l'honneur Service bancaire de base

Si la réponse à l'une des questions ci-dessous est **négative**, la demande d'une formule de Service bancaire de base ne peut PAS être approuvée par Argenta Banque d'Épargne SA.

☐	Agissez-vous pour vous-même ou en tant que personne physique ?	Oui ☐ / Non ☐
☐	Résidez-vous légalement dans un État membre de l'UE ou avez-vous la nationalité belge, résidez-vous dans un État situé en dehors de l'UE et avez-vous été radié(e) du registre de la population belge il y a dix ans maximum?	Oui ☐ / Non ☐

Si la réponse à l'une des questions ci-dessous est **positive**, la demande d'une formule de Service bancaire de base ne peut PAS être approuvée par Argenta Banque d'Épargne SA.

☐	Utiliserez-vous le Service bancaire de base pour votre activité commerciale, professionnelle ou artisanale ?	Oui ☐ / Non ☐
☐	Disposez-vous d'un Service bancaire de base ou d'un compte de paiement similaire auprès d'Argenta Banque d'Épargne SA ou d'une autre banque belge?	Oui ☐ / Non ☐
☐	Avez-vous déjà été condamné pour escroquerie, abus de confiance, faillite frauduleuse ou faux en écriture?	Oui ☐ / Non ☐
☐	Avez-vous d'autres comptes en Belgique présentant un solde moyen annuel de minimum 10 000 euros ?	Oui ☐ / Non ☐

Indépendamment de la réponse aux questions ci-dessus, Argenta Banque d'Épargne SA doit se conformer aux réglementations qui lui sont applicables, notamment la législation relative à la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et à la restriction de l'utilisation d'argent liquide et la législation FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act).

Argenta Banque et Assurances
Service Clientèle – Département : Affaires bancaires
T 03 285 [51 11] ▪ info@argenta.be

Déclaration

Les soussignés confirment par la présente avoir reçu le Règlement général des opérations *d'Argenta Banque d'Épargne SA, la liste des tarifs et le document d'informations relatif aux redevances de la formule de Service bancaire de base, en avoir pris connaissance et les avoir acceptés.*
Les soussignés déclarent que les données mentionnées dans ce formulaire sont correctes et s'engagent à communiquer immédiatement tout changement de ces données à Argenta Banque d'Épargne SA.

Signature du demandeur qui confirme l'exactitude et l'exhaustivité des données notées	Signature de l'agent qui confirme la signature du demandeur

Décision

☐ La Banque d'Épargne approuve la demande et ouvre une formule de Service bancaire de base portant le numéro de compte suivant : BE ……

☐ La Banque d'Épargne refuse la demande d'ouverture d'une formule de Service bancaire de base. Le motif du refus ressort de la déclaration sur l'honneur complétée ci-dessus et est conforme aux dispositions légales.

Signature de l'agence Argenta ou d'Argenta Banque d'Épargne confirmant cette décision

En cas de refus par 3 banques différentes d'un service minimum, vous pouvez demander un service bancaire de base pour les entreprises auprès de la chambre du service bancaire de base: https://bbs.economie.fgov.be/fr/index

Pour le traitement des plaintes et litiges en première ligne : Gestion des plaintes Argenta, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers, téléphone : 03 285 56 45 (de 9 h à 16 h) - klachtenbeheer@argenta.be

*Pour le traitement des plaintes et litiges en deuxième ligne **:** Ommbudsfin, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, boîte 2 - 1000 Bruxelles, téléphone : 02 545 77 70 - Ombudsman@Ombudsfin.be / www.ombudsfin.be ; La Direction générale de l'Inspection économique**,** North Gate III, Boulevard du Roi Albert II 16 - 1000 Bruxelles, téléphone : 02 277 54 84 - eco.inspec.fo@economie.fgov.be / https://meldpunt.belgie.be/meldpunt/fr/bienvenue*
Pour plus d'informations : https://economie.fgov.be/fr/themes/services-financiers/services-de-paiement/service-bancaire-de-base